

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Edith Lalanne, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Alain Bourdages, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

La séance débute à 20 h 05.

### **25-490**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Bourdages  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1. Réflexion
- 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
  - 25-490 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**
- 4. GESTION ADMINISTRATIVE**
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
- 8. INFRASTRUCTURES**
  - 25-491 8.1. Attribution – Disposition des balayures de rues pour l'année 2025 (disposition des matériaux B-C) – Projet SA-25-55
  - 25-492 8.2. Provision – Disposition des balayures de rues pour l'année 2025 (disposition des matériaux B-C) – Projet SA-25-55
  - 25-493 8.3. Attribution – Disposition des balayures de rues pour l'année 2025 (transport des matériaux disposés) – Projet SA-25-55
  - 25-494 8.4. Provision – Disposition des balayures de rues pour l'année 2025 (transport des matériaux disposés) – Projet SA-25-55
- 9. LOISIRS**
  - 25-495 9.1. Aide financière aux organismes – Événements municipaux – Année 2025

- 9.2. Demande d'aide financière – Ministère de la Culture et des Communications – Programme d'aide aux immobilisations (2025-2028) – Sous-volet 2.2 : Maintien des infrastructures et des équipements culturels – Intervention visant un bien immeuble – Maintien d'une infrastructure culturelle – Bibliothèque municipale – Abrogation de la résolution 25-479 (**Point reporté**)

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11. RÉGLEMENTATION**

- 25-496 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1328 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue de Normandie et sur un tronçon du boulevard Saint-Joseph, des travaux de déviation d'un collecteur pluvial vers le bassin de rétention Armand-Frappier ainsi que des frais contingents pour un montant de 10 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 10 900 000 \$

**12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

**13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 25-497 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-491**

**ATTRIBUTION – DISPOSITION DES BALAYURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2025  
(DISPOSITION DES MATÉRIAUX B-C) – PROJET SA-25-55**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a effectué une recherche de prix pour procéder à la disposition des balayures de rues, des rebuts de nettoyage et d'un résiduel de terre d'excavation, pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Ville doit notamment disposer de 552 mètres cubes de matériaux B-C, soit approximativement 1 100 tonnes métriques de balayures de rues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 24 novembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-55, relatif à la disposition des balayures de rues pour l'année 2025, pour la disposition des matériaux B-C, à la société GFL Environmental inc. (Matrec), située au 500-100, New Park Place, Vaughan, Ontario, L4K 0H9, pour un montant total de 36 677,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix datée du 13 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-492**

**PROVISION – DISPOSITION DES BALAYURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2025  
(DISPOSITION DES MATÉRIAUX B-C) – PROJET SA-25-55**

ATTENDU l'attribution du contrat SA-25-55, relatif à la disposition des balayures de rues pour l'année 2025, plus précisément concernant la disposition des matériaux B-C, à la société GFL Environmental inc. (Matrec), pour un montant total de 36 677,03 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues à l'offre de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 9 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 7 000 \$, portant la dépense autorisée à 43 677,03 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-493**

**ATTRIBUTION – DISPOSITION DES BALAYURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2025  
(TRANSPORT DES MATÉRIAUX DISPOSÉS) – PROJET SA-25-55**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a effectué une recherche de prix pour procéder à la disposition des balayures de rues, des rebuts de nettoyage et d'un résiduel de terre d'excavation, pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Ville doit disposer de 552 mètres cubes de matériaux B-C (soit approximativement 1 100 tonnes métriques de balayures de rues) et de 292 mètres cubes de matériaux A-B (soit approximativement 575 tonnes métriques de terre végétale et de sable graveleux);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 24 novembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-25-55, relatif à la disposition des balayures de rues pour l'année 2025, pour le transport des matériaux disposés, à la société Poste de camionnage en vrac Région 06 inc., située au 3275, rue de l'Industrie, local 5, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Québec, J3G 0M8, pour un montant total de 31 202,78 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix datée du 17 novembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-494**

**PROVISION – DISPOSITION DES BALAYURES DE RUES POUR L'ANNÉE 2025  
(TRANSPORT DES MATÉRIAUX DISPOSÉS) – PROJET SA-25-55**

ATTENDU l'attribution du contrat SA-25-55, relatif à la disposition des balayures de rues pour l'année 2025, plus précisément concernant le transport des matériaux disposés, à la société Poste de camionnage en vrac Région 06 inc., pour un montant total de 31 202,78 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues à l'offre de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 4 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 3 000 \$, portant la dépense autorisée à 34 202,78 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-495**

**AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX –  
ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE certains événements municipaux tenus pendant l'année 2025 ont permis de récolter des fonds, lesquels sont destinés aux organismes de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 17 novembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

DE verser un montant total de 40 100 \$, réparti entre les organismes figurant à la liste jointe en annexe de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS (2025-2028) – SOUS-VOLET 2.2 : MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS – INTERVENTION VISANT UN BIEN IMMEUBLE – MAINTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE CULTURELLE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 25-479**

***POINT REPORTÉ***

**25-496**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1328 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE NORMANDIE ET SUR UN TRONÇON DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, DES TRAVAUX DE DÉVIATION D'UN COLLECTEUR PLUVIAL VERS LE BASSIN DE RÉTENTION ARMAND-FRAPPIER AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 10 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 10 900 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1328 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue de Normandie et sur un tronçon du boulevard Saint-Joseph, des travaux de déviation d'un collecteur pluvial vers le bassin de rétention Armand-Frappier ainsi que des frais contingents pour un montant de 10 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 10 900 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1328 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**25-497**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
          APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay  
Maire

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière